Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260917-LOL_17092026_D-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/08/04

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 17 septembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14	14

Date de la convocation
Le 27 août 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le dix-sept du mois de septembre,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon COQUIL. M. Jean-François SARREAU. Mme Laëtitia PERON. M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. Mme Christine QUÉAU. M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. M. Sylvain DREVILLON. Mme Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON. Mme Sandra L'HURIEC.
Absents : Mme Clémence LAMER
Secrétaire de séance : Mme Sandra BAYLE

Objet de la Délibération
Remplacement des lanternes

M. le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs luminaires d'éclairage public situés rue de Poul Rhu, rue de Park Menez, impasse de Rubaye et rue de Plonevez présentent un état de vétusté nécessitant leur remplacement.

Afin d'étudier les modalités de cette opération, la commune a sollicité le Syndicat d'Électrification d'Huelgoat-Carhaix (SIECE). Celui-ci prévoit une participation financière de **100 € par luminaire**, ainsi qu'une subvention au titre du **Fonds Vert** correspondant à **20 % du montant de l'opération**.

Le coût total estimatif du remplacement des **42 lanternes** identifiées s'élève à **34 329,96 € TTC**. Il sera déduit de cette somme :

- la subvention Fonds Vert, estimée à **3 691,44 €**,
- la participation du SIECE, soit **4 200 €** (100 € × 42 luminaires).

Le **reste à charge pour la commune** s'établit ainsi à **26 438,52 € HT**.

Après présentation des modalités techniques et financières de l'opération et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le remplacement de **42 luminaires** situés impasse de Rubaye, rue de Poul Rhu, rue de Park Menez et rue de Plonevez du Fou ;
- **Précise** que les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Électrification d'Huelgoat-Carhaix (SIECE).

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
Yvon COQUIL.

MAIRIE DE LANDELEAU (FINISTÈRE)